



Délibération n°2017-31
Conseil d'administration du 30 mars 2017

Objet : groupe Fumées : financement de l'étude destinée à tester le degré de protection des cagoules des sapeurs-pompiers.

M. Domeizel, Président de séance,
rend compte de l'exposé suivant

Exposé

Le programme d'actions 2014-2017 du Fonds national de prévention de la CNRACL, reconduit dans l'action 2 de son orientation 3 « promouvoir la santé au travail comme une responsabilité de l'employeur et un atout de la qualité », l'accompagnement des collectivités dans leur démarche de prévention au travers d'un dispositif de subvention.

Vu l'article 31 de la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001 relatif à la création et à la gestion du Fonds national de prévention de la CNRACL,

Vu l'article 78 du règlement intérieur qui donne compétence à la commission de l'invalidité et de la prévention pour préparer les décisions du Conseil d'administration relatives à la gestion du FNP et examiner les conventions passées entre les collectivités et le FNP pour l'accomplissement de ses missions,

Vu la délibération n°2013-85 du 20 décembre 2013 portant approbation du programme d'actions 2014-2017, suite à l'avis favorable du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale et du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière,

Vu la délibération n°2013-86 du 20 décembre 2013 qui précise les modalités de financement des actions de prévention,

Vu les préconisations émises par le groupe « fumées » dans le cadre des travaux en vue de renforcer la sécurité des sapeurs-pompiers face aux fumées.

Vu l'avis favorable de la commission de l'invalidité et de la prévention, dans sa séance du 29 mars 2017,

Le Conseil d'administration délibère et, à l'unanimité, décide de financer à hauteur de 19 000€ l'étude à réaliser par le CEREN (centre d'essai et de recherche de l'entente méditerranéenne) destinée à tester le degré de protection des voies respiratoires par les cagoules des sapeurs-pompiers.

Bordeaux, le 30 mars 2017
La secrétaire administrative du conseil

Virginie Lladeres